

COMPTE-RENDU DE L'ACCUEIL DE LA DELEGATION D'ARGES EN SAVOIE DU 19 AU 23 mars 2012

Thématique : Lutte contre les discriminations et en faveur de l'intégration scolaire

Membres de la délégation :

- Conseil Départemental d'Argès : Mme Roxana Stoenescu, Chef du Bureau des relations internationales, jeunesse, tourisme, Mme Mihaela Costache, Chargée de mission relations internationales et jeunesse, Mme Nicoleta Vasile, Responsable du service budget et finances
- Ecole n°1 : Mme Viorela Coanda, Psychologue
- Ecole n°4 : Mme Olga Hutchinson, Professeur de français
- Centre de type familial : M. Decebal Floroica, Directeur
- Argès Solidaire : M. Emilian Dragnea, Président

Participants aux visites et ateliers :

- **Service des Affaires Agricoles Européennes**
Corinne Drougard
Denisa Gruianu
- **Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse**
Danielle Dumaz
Akima Mahiouz
- **Pays de Savoie solidaires**
Véronique Da Silva
Mathilde Tagand

– **Collège Le Beaufortain**

Christophe Vigneau, Principal

Laurence Patuel, Professeur de lettres

Mme Chaulvin, Professeur de lettres, référent pour la prise en charge des élèves atteints de troubles du langage et des apprentissages

– **Collège Le Châtelard**

Bruno Piccon, Principal

Christophe Silvestre, enseignant-référent

- **Association Les Amis des Bauges**

Jean Debree, Président

– **Collège Les Frontailles**

Yves Fioretti, Principal

Mme Gourlay, Professeur de la classe Ulis

- **Association d'Animation Cantonale**

Aude Rousseau, animatrice jeunesse

– **Collège Garibaldi**

M. Leuret, Principal

Mme Loubot, Principale adjointe

– **Institut National des Jeunes Sourds**

M.Duisit, Responsable administratif et éducatif

M.Charillat, Directeur du lycée professionnel

– **Maison Départementale des Personnes Handicapées**

Bernard Godiard, Directeur

Pascal Galvez, Référent scolarisation

– **Inspection académique**

Sophie David-Clermont, inspectrice de l'Education nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

Dominique Vieux, Inspectrice d'orientation

– **Collège Xavier de Maistre**

Mme Maisonneuve, Directrice

Mme Laffez, Directrice de la SEGPA

Mme Berthod, Professeur de la classe externalisée IME

Mme Legal, Professeur de la classe ULIS TSL

– **Centre-scolaire éducatif**

M.Louchet, chef de service

Mme Defraize, chef de service, responsable du Sasep

– **IME St-Real**

M.Marchal, chef de service

Programme

Fil conducteur de la semaine : Montrer la diversité des dispositifs d'intégration mis en place dans les établissements classiques d'une part, et dans les établissements spécialisés d'autre part.

LUNDI 19 MARS:

16h : arrivée à Lyon

17h30 : Installation à l'Hôtel des Princes, à Chambéry

19h30 : Accueil/repas au restaurant Le Savoyard, Chambéry

MARDI 20 MARS MATIN : Beaufort-sur-Doron

Objectif : montrer la préoccupation, dans un établissement rural, de la prise en charge des troubles spécifiques des apprentissages.

8h30: départ de Chambéry

10h - 12h15: Rencontre avec le Collège Le Beaufortain et l'Association d'Animation du Beaufortain

Présentation de M.Vigneau, Principal

- Fonctionnement d'un collège en détail, suivi des services
- Système d'évaluation des professeurs et des élèves

Présentation de Mme Chaulvin, professeur de lettres, référent pour la prise en charge des élèves atteint de troubles du langage et des apprentissages

- Focus sur les aménagements en faveur des élèves dyslétiques
 - a) Témoignage d'un parent d'élève
 - b) Témoignage de l'Association d'Animation du Beaufortain
 - c) Participation à un cours de français ou de mathématiques

12h15-13h : Visite de la ville

13h : Repas au collège

MARDI 20 MARS APRES-MIDI : La Motte-Servolex

Objectif : montrer les dispositifs mis en place dans les écoles primaires

14h30: départ de Beaufort

15h45-17h15 : Rencontre avec l'école élémentaire Le Picolet

Présentation de Mme David-Clermont, Inspectrice de l'Education nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés

- Echanges autour des spécificités de l'école : 2 CLIS + 1 SESSAD
- Présentation des différents types de dispositifs qui seront vus pendant la semaine

19h30 : Repas

MERCREDI 21 MARS MATIN : Aix-les-Bains

Objectif : montrer les problématiques d'un collège urbain, à difficultés sociales

9h: départ de Chambéry

9h30-11h00: Rencontre avec le collège Garibaldi

Présentation de M. Leuret, Principal du collège Garibaldi et de Mme Loubot, Principale adjointe

Présentation du collège

Visite du collège

Echanges sur les difficultés rencontrées au sein des collèges urbains et les dispositifs mis en place pour y faire face

11h00-11h30 : Promenade au lac du Bourget

11h30-13h00 : Repas à l'Annexe, Aix-les-Bains

MERCREDI 21 MARS APRES-MIDI : Cognin, Chambéry

13h30-15h00 : Rencontre avec l'Institut National de Jeunes Sourds

Objectif : montrer les différents dispositifs mis en place pour les enfants sourds suivant leur degré de difficultés

Présentation de M.Marçon, Chef de Service, M.Duisit, Responsable administratif et éducatif, et M.Charillat, Directeur du lycée professionnel

- Echanges autour des spécificités du collège : lycée professionnel, crèche, suivi des adultes
- Visite de l'établissement

15h30-17h: Rencontre avec le collège Le châtelard, M.Silvestre, enseignant-référent, les Amis des Bauges et Mme Vieux, Inspectrice d'Orientation (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées)

Objectif : montrer l'articulation des différents acteurs dans l'affectation et le suivi des enfants en difficultés

Présentation de M.Godiard, Directeur de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Présentation de M.Piccon, Principal du collège Le Châtelard et M.Silvestre, enseignant-référent

- L'articulation entre un établissement et un enseignant référent

Présentation de Mme Vieux, Inspectrice de l'Orientation

- Présentation des dispositifs pour les besoins spécialisés

JEUDI 22 MARS MATIN : Saint-Alban-Leyse

8h45h : départ de Chambéry

9h00-11h : Rencontre avec le collège de Saint-Alban Leyse :

Présentation de Mme Berthod, Mme Legal, Mme Laffez, Directrice de la SEGPA

- Immersion dans les classes
- Présentation des spécificités du collège: classe externalisée, ULIS troubles du langage, SEGPA
- Echanges

11h30-12h30 : Visite : le Château de Miolans

Participation : délégation roumaine, PSs, DESJ, SAAE, Yves Fioretti

12h30-14h : Repas : Collège Les Frontailles, St-Pierre d'Albigny

JEUDI 22 MARS APRES-MIDI : Saint-Pierre d'Albigny

14h-16h : Rencontre avec le collège Les Frontailles, l'Association Cantonale d'Animation, l'IME St-Real et la Plantaz

Présentation de M.Fioretti, Principal du collège Les Frontailles, M.Louchet, chef de service du Centre scolaire-éducatif, Mme Defraize, chef de service du Centre scolaire-éducatif et responsable du Sasep, Aude Rousseau, animatrice jeunesse de l'ACA, M.Marchal, chef de service de l'IME

- Visite du collège + ULIS déficience intellectuelle et troubles du langage
- Présentation du centre scolaire-éducatif
- Articulation entre le CSE, le collège et l'ACA et entre l'IME, le collège et l'ACA

16h45 : Visite du camion-école

19h30 : Soirée festive : visite et repas au Casino d'Aix-les-Bains

VENDREDI 23 MARS MATIN

9h : Séance projets pédagogiques

11 h: Bilan de la semaine

12h : Repas au Château

VENDREDI 23 MARS APRES-MIDI

13h30 : Départ pour l'aéroport de Lyon

16h35 : départ pour Bucarest

LEXIQUE

AAB : Association d'Animation du Beaufortain

ACA : Association Cantonale d'Animation

Le Camion-Ecole : Dispositif mis en place pour l'enseignement des enfants des gens du voyage. L'enseignante se rend sur les lieux d'habitat de ces enfants avec son camion, dans lequel elle leur donne cours.

CLIS : Classe d'Intégration Scolaire : classe d'école primaire qui accueille les enfants dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire mais qui peuvent bénéficier, dans le cadre d'une école, d'une forme ajustée de scolarisation.

Il existe :

- des CLIS 1, destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales,
- des CLIS 2, destinées aux élèves en situation de handicap auditif
- des CLIS 3, destinées aux élèves en situation de handicap visuel
- des CLIS 4, destinées aux élèves en situation de handicap moteur

IME : Institut Médico-Educatif : les IME regroupent ce que l'on désignait auparavant par « Institut Médico-Pédagogiques » (IMP) et « Instituts Médico-Professionnels » (IMPro)/ Ils accueillent les enfants et adolescents handicapés atteints de déficience intellectuelle afin de leur dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours à des techniques de rééducation. Les IME sont financés par l'Assurance Maladie après agrément de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social : établissements sociaux ou médico-sociaux qui accueillent temporairement des mineurs en cas de violence familiale, conflits ou problèmes au sein de la famille, problèmes comportementaux... Elles peuvent être privées, gérées par une association, ou publiques. Elles fonctionnent en internat complet ou en foyer ouvert (les enfants sont alors scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur). Elles relèvent de la compétence du Conseil général, qui donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et qui les financent. Certaines MECS possèdent également l'habilitation Justice.

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré (collège et lycée). Il existe des ULIS pour :

- les TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales
- les TED : troubles envahissants du développement
- les TFM : troubles des fonctions motrices
- les TFA : troubles de la fonction auditive
- les TFV : troubles de la fonction visuelle
- les TMA : troubles multiples associés

Un élève n'est inscrit dans un établissement scolaire au titre d'une ULIS qu'à la suite de la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

SASEP : Services d'Action Sociale et Educative de Proximité : dispositif dont l'objectif est d'apporter un appui éducatif aux familles qui rencontrent des difficultés. Il accueille des enfants et leur famille, 2 à 3 fois par semaine afin de leur apporter un accompagnement social individuel ou collectif pouvant s'appuyer sur différentes activités (aide aux devoirs, entretiens, ateliers, jeux). Pour accéder à cette forme d'aide, les parents ou le représentant légal s'adressent aux services sociaux du Département et consentent par écrit à l'intervention des professionnels.

SESSAD : Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile : service de soin dont les professionnels se déplacent pour suivre des élèves en situation de handicap, scolarisés en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (CLIS ou ULIS). Ils interviennent suite à la décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et dépendent souvent d'une structure associative, comme les IME. Ils sont composés de plusieurs professionnels : chef de service, psychologue, orthophoniste, éducateur spécialisé, kinésithérapeute, enseignant...

SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté : sections, au sein d'un collège, qui accueillent les élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables et ne maîtrisant pas toutes les connaissances et compétences attendues à la fin de l'école primaire. Les élèves sont admis en SEGPA sur décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) suite à la proposition de l'établissement scolaire ou des parents et sur avis de la commission départementale composée du médecin conseiller technique départemental, de membres de corps d'inspection, de personnels de direction, d'enseignants, de représentants de parents d'élèves

Le collège Le Beaufortain

L'accompagnement des élèves dyslexiques

Au sein du collège, il n'y a pas d'élève ayant un handicap physique ou moteur. De plus, les élèves sont issus de la même classe sociale, relativement aisée. Il n'y a donc pas les mêmes problématiques de mixité sociale dans ce collège rural qu'au sein du collège Garibaldi, à Aix-les-Bains.

Présentation de Mme Chaulvin :

Professeur de lettres au collège Le Beaufortain depuis 2004, référente des troubles d'apprentissages, appelés « les troubles dys » depuis 2009.

En Savoie 10 % des élèves sont dyslexiques ; au sein du collège, il y en a plus que 10 %. Ceux-ci sont suivis par 4 orthophonistes.

Les troubles d'un enfant ont rarement une seule origine, qu'elle soit médicale ou psychologique et ils ne sont pas tous de même nature.

La dyslexie

Difficultés sévères et durables d'acquisition du langage écrit chez des enfants d'intelligence normale, sans troubles sensoriels et désordres affectifs graves.

La dysorthographe

Défaut d'assimilation important et durable des règles orthographiques (altération de l'écriture spontanée ou de l'écriture sous dictée). Il ne s'agit pas véritablement d'un trouble des apprentissages mais d'une conséquence directement liée à certains troubles des apprentissages.

La dysgraphie

Troubles qui entraînent une lenteur importante dans la réalisation des productions graphiques et écrites, ou une malformation des lettres.

La dyscalculie

Difficultés à acquérir et maîtriser les différentes connaissances et habiletés à l'œuvre dans les mathématiques, que ce soit dans l'accès à la numération, dans l'apprentissage des opérations arithmétiques, la résolution de problèmes ou la géométrie.

La dysphasie

Trouble spécifique du développement de la parole et du langage entraînant l'échec d'une acquisition normale du langage réceptif et/ou expressif qui ne résulte pas d'une déficience intellectuelle ou sensorielle ni d'un désordre affectif grave.

La dyspraxie

Défaut d'automatisation de la séquence gestuelle (de la bouche, des jambes, des mains et/ou des yeux).

Les signaux d'alerte de la dyslexie sont :

- Fréquence et persistance des erreurs de lecture,
- Grande lenteur dans toutes les activités comprenant de l'écrit (lecture et écriture) d'où l'impossibilité de traiter un devoir en entier,
- Ecriture peu lisible dans son contenu et sa forme (graphisme, orthographe et segmentation des mots),
- Difficultés d'organisation, besoin de repères,
- Problèmes pour se situer dans le temps, pour établir une chronologie,
- Fatigabilité,
- Difficultés à lire, lenteur, erreurs sonores ou visuelles (confusions des lettres),
- Gêne par le bruit qui perturbe la concentration,
- Orthographe très défailante,
- Meilleures performances à l'oral. Compréhension supérieure lorsque l'énoncé est oralisé,
- Capacités d'apprentissage normales si on passe par une autre modalité que l'écrit,
- Agitation, inattention, renoncement.

Afin de détecter la dyslexie, il existe notamment Le Test de Repérage Orthographique Collectif :

Il correspond à une évaluation partielle des performances en lecture des enfants, et se compose d'une épreuve :

- * de « *Jugement orthographique* » : repérage et correction des erreurs introduites dans un texte,
- * de « *dictée de phrases* » avec un score d'orthographe d'usage et un score d'orthographe d'accord,
- * une épreuve individuelle de « *lecture de texte* » en une minute est proposée aux élèves repérés par leur score en orthographe.

Le but est de définir un niveau d'alerte en orthographe.

Les élèves dyslexiques bénéficient d'aménagements particuliers :

- Lecture des consignes écrites,

- Limitation de la copie : plus de temps, utilisation de photocopies, de clés USB,
- Aération des documents, caractères grossis, feuilles de couleur (jaune par exemple),
- Aménagements des devoirs écrits : nombre d'exercices limité, tolérance orthographique, tiers temps (30 % de temps supplémentaire pour l'examen. Pour un examen d'1h, l'élève bénéficie d'1h20),
- Utilisation de matériel informatique : ordinateur à reconnaissance vocale.

Les élèves dyslexiques sont en général placés à l'avant de la classe, près du tableau. Ce qui est inscrit au tableau est organisé afin de rendre la lecture et le suivi plus faciles. Différentes couleurs et la typologie en gras sont utilisées dans ce même but. Le vidéoprojecteur est également employé, bien qu'il soit important de conserver une trace écrite.

Les dispositifs graduels de prise en charge sont :

- *L'atelier de fluence* : atelier mené sous la direction d'un enseignant sur une durée limitée (3 séances d'une ½ heure par semaine) pendant 5 à 6 semaines visant à accroître la rapidité de lecture des élèves,
- *Le Programme Personnalisé de Réussite Educative* : prise en charge personnalisée autour d'objectifs d'apprentissage prioritaires (connaissances et compétences précises), dans une période définie (quelques semaines le plus souvent),
- *Le Projet d'Accueil Individualisé* : précise les aménagements mis en place dans l'établissement et la prise en charge organisée par la famille, permet d'assurer la communication avec la communauté éducative de l'établissement.
- *Le Projet Personnalisé de Scolarisation* : organise la scolarité de l'élève handicapé, assure la cohérence et la qualité des accompagnements et des aides éventuellement nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève.

Afin que la prise en charge soit efficace, certaines étapes sont à respecter :

- Un diagnostic pertinent : cependant l'interprétation d'un même résultat peut être différente entre les orthophonistes alors qu'ils disposent des mêmes outils de détection. Des progrès sont donc encore à faire,
- Une prise en charge pédagogique adaptée avec l'implication de tous,
- Une prise en charge extrascolaire adaptée : familiale, orthophonique si besoin,
- L'acceptation par l'élève de ses difficultés et son implication pour les compenser.

Témoignage de la maman de Charlène, élève dyslexique

Pour son examen coiffure, Charlène a bénéficié d'1/3 temps pour ce qui est écrit mais pas pour la pratique.

Pour passer le brevet, Charlène a pu bénéficier d'une secrétaire qui est assistante d'éducation.

Charlène avait besoin de faire des fiches récapitulatives car elle avait besoin d'écrire pour mémoriser : l'informatique a ses limites.

Récemment la maman de Charlène a lu un article dans le journal selon lequel les personnes dyslexiques pourront bénéficier d'aménagements pour passer le code de la route.

Depuis 2011, les élèves dyslexiques du collège Le Beaufortain bénéficient d'aménagement pour l'épreuve de sécurité routière.

Il est important de ne pas se décourager. La dyslexie est un handicap, la rééducation et les progrès sont lents : il faut 5 à 6 ans pour les déceler.

La situation en Roumanie :

A l'école n°4 est scolarisé un élève dyslexique qui bénéficie de l'aide d'un logopède (psychologue). Un « parrain » est là pour accompagner l'enfant : c'est lui qui constitue son dossier. Olga Hutchinson témoigne de la difficulté pour les parents d'accepter un handicap, une déficience cognitive chez l'enfant et par conséquent la difficulté pour l'école de le prendre en charge de façon pertinente. Il est nécessaire qu'il y ait une étroite collaboration entre les parents, l'orthophoniste et l'établissement public local d'enseignement.

A l'école n°1, sur 200 élèves de primaire, 7 sont dyslexiques et sur 200 élèves de collège, 9. Là aussi la plus grosse difficulté est l'acceptation des parents. De plus, les dossiers à remplir sont décourageants. Les élèves dyslexiques sont pris en charge par le professeur et un professeur itinérant. L'école est également en partenariat avec les étudiants de l'université de psychologie de Pitești.

En Roumanie, l'orthophoniste se déplace dans l'école mais en France les séances se tiennent en cabinet.

L'évaluation des élèves

Jusqu'en 2005 l'évaluation portait sur la performance des élèves. Depuis la loi d'orientation sur l'école n°2005-380 du 23 avril 2005 il s'agit d'une évaluation de la performance combinée à une évaluation de la compétence

A l'évaluation de la performance correspond une notation chiffrée par matière alors qu'à l'évaluation de la compétence correspond un acquis/non acquis collégial.

Il y a 7 compétences :

- la maîtrise de la langue française,
- la pratique d'une langue vivante étrangère,
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique,
- la maîtrise des techniques usuelles d'information et de communication,
- la culture humaniste,
- les compétences sociales et civiques,
- l'autonomie et l'initiative.

L'évaluation des professeurs

L'inspecteur procède à l'inspection pédagogique :

- Plusieurs fois au cours de la carrière d'un professeur
- Avec une préparation par l'envoi de documents préalables
- Par la présence d'un Inspecteur Pédagogique Régional à la séance de cours suivie d'un entretien

Cette inspection donne lieu à un rapport et à une note sur 60.

Ensuite, le chef d'établissement attribue une notation administrative :

- Une fois par an
- Elle repose sur l'appréciation de Très Bien à Médiocre des critères de :

Ponctualité / assiduité

Activité / efficacité

Autorité / rayonnement

Cette notation donne lieu à une appréciation et à une note sur 40.

Les deux notes ajoutées permettent une carrière plus ou moins rapide : un changement d'échelon, une promotion de grade...

Questions / Réponses

Quel est le niveau minimum pour passer au niveau suivant ?

Il n'existe pas de niveau de performance minimum en dessous duquel l'élève redouble forcément. Le conseil de classe regarde ses résultats mais aussi son évolution passée et future. Le conseil de classe fait une proposition (exemple : redoublement), le principal l'étudie et rencontre la famille pour évaluer l'impact de cette décision sur l'élève.

Si la famille refuse le redoublement, le principal peut :

- △ respecter ce refus et ne pas suivre la décision du conseil de classe
- △ suivre la décision du conseil de classe tout de même. La famille peut alors faire appel devant une commission d'appel et c'est le Directeur Académique qui prend la décision définitive. (En 5^{ème} c'est particulier, c'est la famille qui a le dernier mot car il n'y a pas de commission d'appel)

Est-ce que cette évaluation de la compétence est propre au collège, nationale ou académique ?

Il existe un cadrage des recommandations au niveau académique mais la volonté est qu'il y ait une évaluation collégiale dans l'Etablissement Public Local d'Enseignement : chaque EPLE construit son propre dispositif.

Est-ce que cette évaluation de compétence est transmise aux parents d'élèves ?

Il est obligatoire de faire cette évaluation de compétence en 2011 pour les élèves de 3^{ème} et progressivement cela va se faire pour les autres classes. A ce jour, cette évaluation n'est pas encore divulguée aux parents d'élèves.

L'école Le Picolet

Visite de deux classes :

- Une classe pour élèves déficients intellectuels

Les enfants ont un niveau d'écriture en français différent les uns des autres : certains ne savent pas lire ni écrire, d'autres sont en train d'apprendre, d'autres encore commencent à se débrouiller en grammaire.

Ils vont dans cette classe une partie du temps et dans une classe ordinaire le reste du temps. Les élèves sont au nombre de 8, la professeure est accompagnée de deux personnes qui encadrent deux des élèves.

Exercice d'association entre la description d'un animal et son nom.

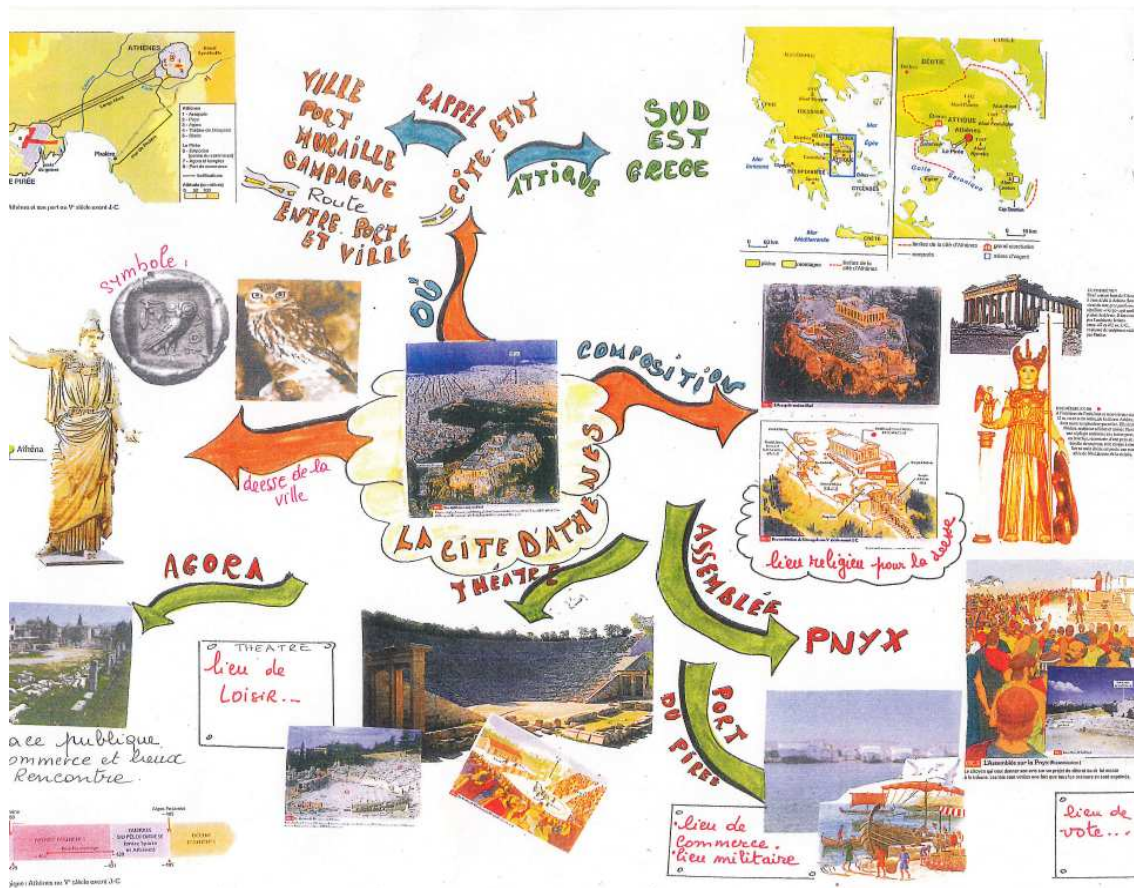
- Une classe pour les enfants dyslexiques

Ces élèves parlent mais ils ont des difficultés de prononciation. L'institutrice reste dans sa classe mais chaque élève a son emploi du temps : SESSAD, soin à l'extérieur, classe spécialisée, classe ordinaire.

Dans une classe, l'enseignant(e) encadre au maximum 12 élèves; s'il s'agit d'enfants autistes (5) et d'enfants aux troubles moteurs (8).

L'éducatrice du Sessad travaille à la remédiation des troubles du langage dans ou hors classe. Elle utilise trois méthodes :

- les cartes mentales et les schémas heuristiques
- la méthode verbo-tonale
- l'affichage



(Schéma heuristique)

Présentation de Sophie David-Clermont, Inspectrice de l'Education Nationale, chargée du suivi des élèves handicapés, hors handicap social.

- Presque tous les enfants commencent dans une école classique.
- Si l'apprentissage s'avère trop difficile en primaire ou au collège, la suggestion peut être faite d'intégrer une classe spécialisée. Si les parents sont d'accord, c'est à eux d'en faire la demande à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées depuis que la loi 2005 a redonné le pouvoir de décider aux parents,
- Si les difficultés sont encore trop importantes, les parents peuvent demander à ce que leur enfant entre dans un établissement spécialisé.

Les dossiers au sein de la MDPH sont étudiés, et classés en trois catégories : les enfants, les 16-25 ans et les adultes. Une commission décide : pour les enfants, il s'agit de la commission des Droits et de l'Autonomie. Il serait nécessaire de créer une commission pour les 12-25 ans en formation professionnelle.

Les enfants aveugles ne sont pas placés dans un établissement spécialisé mais ils restent en milieu scolaire classique. Il existe à Lyon un institut destiné aux personnes aveugles mais il a quasiment fermé.

Les enfants avec des problèmes moteurs sont scolarisés dans des écoles classiques mais ils peuvent être en difficultés car toutes les écoles ne sont pas en conformité. Souvent les enfants avec des problèmes moteurs souffrent aussi de troubles d'apprentissage. Il existe donc des dispositifs pour les handicaps et troubles des apprentissages. On appelle ces personnes des « infirmes moteur d'origine cérébrale ».

Les troubles du comportement et les déficiences intellectuelles se font plus nombreux au lycée qu'au collège. Cependant les lycées ne sont pas encore équipés pour intégrer ces jeunes, donc la seule solution pour les jeunes de moins de 15 ans est d'intégrer un établissement spécialisé.

Avant il existait un établissement fermé pour les enfants subissant un trouble du comportement. Aujourd'hui plusieurs solutions sont proposées:

- Si l'enfant doit être séparé de sa famille, il passe 1 à 3 ans dans un établissement spécialisé,
- L'enfant peut rester la moitié du temps dans un établissement ordinaire mais un professeur spécialisé apporte une grande aide.

L'objectif est que les enfants ayant ces troubles réintègrent les établissements ordinaires le plus rapidement possible car quand ils sont réunis dans des établissements spécialisés, ils progressent moins. Après un long séjour en établissement fermé, ils peuvent avoir du mal à réintégrer un établissement ordinaire.

Il existe 2 établissements en Savoie : Chambéry et Albertville.

Pour la rentrée de septembre 2012, il est envisagé de créer une classe spécialisée dans 4 lycées.

Ces jeunes ont la possibilité de trouver un métier, par exemple l'entretien des espaces verts (géré par des collectivités territoriales).

L'assistante de Vie Scolaire (AVS)

Il est mis à la disposition des élèves une AVS qui travaille directement avec la maitresse. Nous avons peu de recul pour connaître l'efficacité de l'AVS, notamment pour les enfants déficients intellectuels.

De plus les parents et les professeurs ont tendance à imaginer que l'AVS va faire des miracles.

Mme David-Clermont indique qu'il y a une volonté de mettre une AVS dans chaque classe.

C'est le droit de bénéficier d'une AVS qui est décidé par la MDPH.

Après 6 ans d'expérience de prêt de matériel et de présence d'une AVS il s'avère que cela reste difficile. De plus, ces AVS sont sur des emplois précaires. Une fois qu'elles sont formées, elles doivent partir au bout d'un an, un an et demie.

Le transport des enfants des classes spécialisées (CLIS) est effectué par des taxis et c'est le Conseil Général qui le finance.

Le collège Garibaldi

Les dispositifs d'intégration scolaire

Le collège Garibaldi (580 élèves) est urbain donc différent de ceux qui sont porteurs dans le cadre du programme Comenius. Ce qui caractérise ce collège c'est la mixité sociale : certains parents ont des difficultés financières alors que d'autres ont une situation favorable : la catégorie intermédiaire est moins représentée. Le secteur de recrutement est très contrasté : 7 écoles primaires envoient leurs élèves au collège Garibaldi.

Les niveaux d'intégration sont très variables selon les communautés. 15% des élèves sont issus de l'immigration : issus de parents maghrébins qui ont des difficultés pour suivre le cursus de leurs enfants), de parents turcs qui ont des difficultés à comprendre le fonctionnement et les attentes de l'école française, de parents portugais, qui peuvent avoir du mal à s'intégrer.

Beaucoup de parents ne savent pas comment fonctionne le collège et ils ont beaucoup de mal à identifier les acteurs de l'EPL (prof, principal, gestionnaire....) et leur rôle. D'autres y laissent leurs enfants sans se soucier d'avantage de ce qu'ils y font.

Les parents ont le choix entre le collège Garibaldi, un autre collège public et un collège privé. Cela oblige l'EPL à valoriser son action par rapport à d'autres collèges, contrairement aux collèges Le Beaufortain, le Châtelard ou Les Frontailles. Cette compétition existe entre les collèges dans le milieu urbain mais pas dans le rural.

Le collège accueille 580 élèves répartis sur 4 niveaux. Il y a 28 professeurs et 5 surveillants.

Mode d'emploi du collège :

- les enfants possèdent un carnet de correspondance permettant des échanges formels entre professeurs et famille.
- Les parents sont priés de le consulter au minimum 2 fois par semaine pour y regarder le règlement intérieur, les retards...
- Il contient le règlement intérieur ainsi que les absences et retards de l'élève.
- Un autre outil important est le site web du collège. Les parents y trouvent diverses informations sur la vie du collège, le nombre de connexions est de plus en plus important. En outre, les parents peuvent consulter le cahier de texte ainsi que les notes de l'élève.

Limite : est-ce que les parents ont tous internet ?

Un questionnaire avait été donné aux familles et il s'est avéré que plus de 90% des parents avaient une connexion internet (mais la connexion est dans la chambre des enfants).

Visite de l'EPLE :

- une salle de langue équipée d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur
- le CDI
- une salle de maths équipée d'un Tableau Blanc Interactif : démonstration faite par le professeur. Cet outil permet de travailler sur des cours : possibilité d'accéder à internet quand des élèves posent des questions pour leur montrer comment trouver la réponse. Cet outil permet véritablement de mettre en place une aide personnalisée (la correction défile sur le TBI pendant que le professeur circule pour expliquer aux élèves en difficulté).

Dispositifs d'intégration :

- *Opération « la mallette des parents »* : 6 collèges de l'académie sont mobilisés.

Une réunion a été organisée en direction des parents qui ne parlent pas français (invitation en plusieurs langues : arabe, portugais, turc, espagnol...)

- *Module « aide aux devoirs »*
- *Accueil d'une semaine* le matin, pendant les vacances, des enfants à difficultés pour travailler le français, les maths et l'anglais. Les élèves et les parents sont volontaires, les professeurs sont extérieurs.
- *Le programme de réussite éducative (PRE)*. Il s'agit d'aide aux devoirs à la maison, participation à des activités sportives... Souvent pris en charge par des professeurs extérieurs car peu de professeurs acceptent de travailler le soir. Cependant, persistent les difficultés d'articulation pour transmettre les informations détenues par le professeur à la personne en charge de l'aide aux devoirs.

Une des spécificités du collège est la classe football : l'objectif est de montrer que l'on développe au collège les mêmes qualités que dans le sport. Les trois principes communs sont :

- le respect des règles et de l'arbitre / du professeur
- le développement d'un esprit collectif
- le fait que le progrès ne se fait qu'à force de s'entraîner/étudier.

Cette classe a un aménagement d'horaires : les élèves sortent du collège vers 15h, font d'abord leurs devoirs avant d'aller à l'entraînement. Si un élève ne respecte pas ce contrat, alors il est suspendu (15 jours, 3 semaines...) et si son comportement perdure, il peut être exclu de cette classe.

Il s'agit d'un dispositif d'intégration scolaire, car le collège s'appuie sur la passion des élèves pour obtenir des efforts à l'école.

Remarque :

La commune d'Aix les bains fait un gros effort pour réaménager les quartiers très sensibles. Beaucoup de logements sont détruits pour en reconstruire dans d'autres secteurs, à des endroits dispersés dans la ville. Donc aujourd'hui, il existe moins d'opposition entre les « favorisés » et les « défavorisés ». Il y a 4 ans, il y avait des grosses confrontations mais aujourd'hui cela n'est plus le cas.

Le taux d'élèves boursiers demeure stable depuis plusieurs années : 17%. Il s'agit là d'un indicateur à surveiller de près. Au niveau national, le taux moyen est situé entre 10% et 15%.

Malgré tous les efforts pour rapprocher les favorisés des défavorisés :

- ce sont les élèves des familles favorisées qui profitent le plus des activités aménagées que propose le collège. Exemple : club d'échecs, sorties culturelles, (théâtre), clubs

scientifiques, le journal du collège, les séjours à l'étranger (pour une semaine, coût/élève = 120€).

- de même pour les filières d'excellence (section langues) : elles intéressent beaucoup les familles favorisées alors que le collège souhaiterait y voir des élèves de familles défavorisées.
- pour les classes européennes se fait la sélection des élèves. En CM2 c'est l'enseignant qui donne son avis, en 4ème ce sont les motivations, les notes et un test oral qui permettent de prendre une décision. Ce dispositif est en train de s'ouvrir progressivement mais il ne l'est pas encore assez pour les élèves défavorisés.

Par conséquent, le collège Garibaldi essaye de changer cette tendance mais cela demeure très difficile.

Indicateurs sur l'avenir des élèves :

- 60% vont faire des études longues
- 30% vont vers des études courtes (études professionnelles)
- 10% iront en apprentissage (études en alternance).

Situation en Roumanie :

En Roumanie, c'est le professeur qui assure l'aide aux élèves. Les professeurs sont plus impliqués pour les élèves car s'il n'y a pas de résultat, les élèves ne fréquenteront plus cette école. Les profs en Roumanie ont une obligation de résultat pour continuer à attirer des élèves dans leur école, ce qui est une véritable source de motivation. Admiration d'Olga Hutchinson pour l'orgueil des professeurs français qui respectent leur métier et ne se laissent pas dicter leur travail par une tutelle.

L'INJS

L'INJS est un établissement médico-social qui dépend du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Action Sociale. Tous les jeunes qui en ont besoin sollicitent l'INJS : celui-ci les accompagne dans leurs démarches ou les dirige vers d'autres structures.

Lorsqu'un enfant est dépisté sourd, l'équipe intervient pour aider la famille. Il y a des prises en charge individuelles et des prises en charge collectives en petits groupes.

Pour la rééducation orthophonique, le travail est spécifique : les parents participent aux activités d'éveil pour qu'ils soient acteurs et pour éviter ainsi une sidération par rapport au handicap.

Les élèves bénéficient d'une interface de communication en langue des signes et de codeurs en langue parlée complétée ainsi que d'un accompagnement en Sessad pour les élèves dysphasiques.

La difficulté pour les parents est de faire le deuil de « l'enfant idéal » : cela peut être difficile au sein d'une fratrie et la communication peut s'avérer compliquée.

Lors de la dernière année s'effectue un travail préparatoire pour envisager, avec les parents et les enfants, la suite. Puisqu'il s'agit d'un établissement médico-social, l'INJS a l'obligation de suite pendant 3 ans.

La moitié des jeunes est hébergée sur le site, de la maternelle au lycée professionnel. Certains bénéficient d'un accompagnement médico-social (psychologue, neuropsychologue, psychomotriciens, orthophonistes...). Les autres sont suivis dans des établissements ordinaires en Savoie et Haute-Savoie. Les interventions dans les écoles ordinaires se font en ambulatoire.

L'accueil des enfants entendants n'est pas systématique mais il peut se faire au cas par cas. L'objectif est de faciliter la communication entre les personnes entendantes et les malentendantes.

L'INJS travaille en collaboration avec une crèche gérée par la commune de Cognin. Il existe donc un SAS entre l'institution et le monde des personnes sourdes.

Jusqu'à 3 ans il s'agit de la construction psychique de l'enfant et de l'apprentissage de la première langue. A partir de 3 ans, les jeunes sont scolarisés. Les cours sont donnés en langue des signes française et en français. Les classes et les contenus sont similaires à ceux de l'éducation nationale pour faciliter les passerelles. L'INJS est le seul établissement hors Education Nationale qui a l'autorisation de faire passer les examens de manière continue. Le taux de réussite est de 100%.

L'INJS propose également des formations professionnelles :

Il y a deux options :

- La formation initiale avec un statut scolaire

Le lycée professionnel accueille des CAP carrelage, carrosserie, menuiserie et service en milieu rural et des Bac Pro froid climatisation, menuiserie, accompagnement de la personne. L'INJS propose également une formation d'accès à la formation qualifiante SAAP et des formations diplômantes, ainsi qu'un dispositif post-bac. L'objectif est que chaque jeune reparte avec un diplôme ou une reconnaissance de compétences.

- L'apprentissage avec un statut salarié

Le service d'insertion professionnelle et d'accompagnement s'adresse à environ 100 jeunes qu'il accompagne vers l'emploi ou dans les démarches d'accès aux droits. Il est en lien avec le CAP Emploi pour les personnes handicapées et pour les personnes vers l'emploi.

L'INJS accompagne également les entreprises accueillant des personnes mal-entendantes.

En soirée sont organisés des modules codes de la route. L'INJS est le seul établissement en France à proposer certaines formations. Les enfants de l'INJS viennent de Savoie, Haute-Savoie et de toute la région Rhône-Alpes.

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

La MDPH est un lieu d'accueil mais pas de logement, créé avec la loi de février 2005. Juridiquement il s'agit d'un Groupement d'Intérêt Public dans lequel sont présents l'Etat, le Département, les organismes de Sécurité Sociale, la CAF, les associations représentantes des personnes handicapées. Son Président de droit est le Président du Conseil Général.

La MDPH reçoit son budget (850000 euros en 2012) de la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) et du Département.

La MDPH est constituée de 2 agents d'accueil + 1 et de 2 assistants sociaux. Ils instruisent 50000 dossiers et leurs missions sont les suivantes :

- l'accueil et l'information, l'accompagnement et le conseil des personnes handicapées,
- la sensibilisation de tous les citoyens au handicap,
- la mise en place et l'organisation du fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation du handicap,
- l'aide à la personne handicapée ou à sa famille à la formulation de son projet de vie,
- l'organisation du fonctionnement de la Commission des Droits et de l'Autonomie,
- l'organisation des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico-sociaux concernant les personnes handicapées.

L'enseignant-référent

L'enseignant-référent intervient dans les établissements du primaire, les établissements du secondaire, les établissements sanitaires ou médico-social et au domicile des familles. Ces enseignants spécialisés sont placés sous l'autorité des inspecteurs de l'éducation nationale adaptation scolaire et handicap. Ils interviennent sur un secteur géographique défini par le Directeur des services départementaux de l'Education nationale.

Ils sont en lien avec la MDPH par :

- la transmission à l'EPLE (équipe pluridisciplinaire) de tout document ou observation concernant le parcours de scolarisation
- la rédaction et diffusion des comptes-rendus des ESS (Equipe de suivi de scolarisation)
- la tenue d'un dossier de suivi

Avec l'EPLE par :

- la contribution avant la décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) à la réflexion sur les dispositions à prendre pour assurer à un élève handicapé des conditions de scolarisation adaptée à ses besoins,
- la contribution à la mise en œuvre des décisions de la CDAPH concernant le projet personnalisé de scolarisation.
- la coordination des équipes de suivi de scolarisation.

- le lien avec les parents et des établissements scolaires à tout moment de l'élaboration ou de la mise en œuvre du projet de scolarisation de l'élève en situation de handicap, en tant qu'interlocuteur privilégié.



Présentation des dispositifs pour besoins particuliers :

Ces dispositifs visent à prévenir le décrochage scolaire tant pour les jeunes soumis à la scolarité obligatoire que pour les jeunes âgés de plus de 16 ans.

Selon les caractéristiques des jeunes, il existe :

- des classes relais, en collège et en lycée,
- le réseau Enaf pour les élèves nouvellement arrivés en France,
- le camion- école,
- l'internat d'excellence,
- le parcours dérogatoire en classe de 3^e générale : module d'aide pour les élèves en grande difficultés qui peuvent ainsi être réorientés dans la voie professionnelle.
- Les classes de 3^{ème} découverte professionnelle pour les élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation
- la plateforme de suivi des décrocheurs pour offrir un accompagnement aux 16-18 ans ayant quitté le système de formation sans qualification.

Collège Xavier de Maistre

Insertion en ateliers :

– Classe Ulis

Les enfants parlent bien, ils ont un langage soutenu mais parfois les mots leur manquent. Ils ont également des difficultés à reconnaître les sons, ce qui rend la sectorisation à l'écrit difficile. Ils sont intégrés dans des classes ordinaires et vont en classe Ulis uniquement pour les cours de français.

Le maximum est réalisé sur ordinateur car plus ludique.

La professeur a 4 classes de 3ème où elle aide au français, à l'anglais et aux maths, 4 classes de 4ème où elle aide au français et à l'anglais, 2 classes de 6ème où elle aide au français et une classe de Segpa.

Le travail porte sur l'explicitation des consignes, l'attention et l'écriture. 6 élèves non scripteurs ou non lecteurs sont intégrés dans la Segpa, 4 sont complètement en Segpa, 2 sont suivis par le Sessad, un est suivi par un éducateur, sur le temps scolaire et en cours, un est suivi par une enseignante spécialisée.

Si le besoin s'en fait ressentir, il est possible également d'effectuer un suivi des familles.

Une ULIS peut accueillir 10 élèves maximum donc des dossiers sont refusés.

– Cours d'anglais dans une classe Segpa de 4ème

Dans une classe de SEGPA de 10 élèves à 16 maximum peuvent être accueillis. Le travail est rendu difficile par les perturbations dues au comportement et difficultés d'apprentissage.

Le professeur d'anglais utilise un manuel de 5^{ème} et il fait seulement les choses essentielles avec eux.

Thématique du cours : les adverbes et les particularités du verbe au présent à la troisième personne du singulier.

Il y a deux types d'élèves dans cette classe : des élèves agités qui perturbaient les autres et des élèves timides, intéressés mais inhibés par leurs difficultés d'apprentissage.

– Ateliers Segpa

* L'atelier « habitat » : il regroupe 3 domaines, le bois, la maçonnerie, et la peinture. Il répond à une demande des entreprises avec l'objectif de poursuivre l'enseignement le plus longtemps possible. L'atelier fonctionne avec des commandes réelles des entreprises et permet ainsi de privilégier la pratique à la théorie. La seule contrainte réside dans le fait que les élèves ne peuvent utiliser les machines dangereuses car ils ont moins de 16 ans. Seul le professeur peut les manipuler. Cet atelier permet également une sensibilisation des élèves à l'art grâce à la réalisation de sculptures sur moulage et de bas-reliefs.

Les élèves de Segpa ont présenté un projet au concours de l'Association des technologies et des sciences. C'est la première fois qu'une classe de Segpa est candidate à ce type de concours.

Depuis 2011, cet atelier a été ouvert à tous les élèves du collège dans le cadre de l'accompagnement éducatif, afin d'éviter la stigmatisation des élèves de la Segpa.

Tous les ans, les élèves de cet atelier mènent un chantier collectif. Dernièrement, ils ont rénové la salle informatique, ont réalisé des bureaux et étagères pour l'équiper, ... Ce type de chantier collectif permet de travailler sur la démarche projet, d'amener les élèves à faire des recherches d'informations et de travailler avec la DAO.

* L'atelier « hygiène, alimentation, services » : il concerne l'entretien du linge de services.

* Le restaurant d'application : Ils visent la fabrication de plats qui seront vendus. Il permet donc de travailler sur des commandes réelles, d'assurer le service clientèle et d'aborder les notions de microbiologie.

En 4ème les élèves tournent sur tous les ateliers. En 3ème ils en choisissent un seul atelier, sans que cela préfigure leur futur métier.

- Classe de 6ème de mathématiques
- Entretien avec la CPE

Classe externalisée IME

Présentation de Mme Berthod, en charge de la classe externalisée d'IME : 12 des 80 élèves de l'IME viennent au collège afin de s'insérer progressivement. Ils souffrent de déficiences légères avec des troubles du comportement, ce qui les rapproche des élèves de la Segpa. Ils bénéficient alors d'une prise en charge éducative dans le cadre de l'internat, encadré par 3 éducateurs. Cette classe s'est ouverte il y a 3 ans. Les directeurs/trices des Segpa ne sont pas libres dans la gestion de l'établissement, les IME le sont plus puisqu'ils dépendent du Ministère de l'Action Social et non de l'Education Nationale.

Les élèves de l'IME ne sont pas pris en compte dans les effectifs, ce qui est source de tensions. L'inclusion est adaptée aux élèves : elle peut être complète, restreinte (pour l'art plastique, l'EPS et l'histoire-géo) ou plus importante (pour toutes les matières sauf le français et les maths).

L'insertion au collège permet une prise de responsabilités : en effet au collège, il y a 3 adultes pour encadrer 500 élèves, alors qu'à l'IME il y en a 1 pour en encadrer 6.

Situation en Roumanie :

Les lycées professionnels et les classes Segpa existaient mais ils ont disparu depuis environ 6 ans. La difficulté de trouver des professionnels explique cette disparition.

Les programmes sont allégés : selon Viorela Coanda ce serait mieux de mettre en place un apprentissage professionnel. Pour l'instant en France, il y a les deux : un programme aménagé et un apprentissage professionnel.

Collège Les Frontailles

Le collège présente une classe ULIS dont les membres sont dysphasiques ou dyslexiques. Ils suivent une classe ordinaire, sauf pour les mathématiques et le français.

L'Auxiliaire de Vie Scolaire est indispensable car elle explique les consignes : c'est un pilier de l'Ulis.

Il y a deux groupes d'élèves :

- Les élèves aux troubles du langage : 4 élèves en 6^{ème}
- Ceux aux troubles des fonctions cognitives (légères) : 3 élèves (dont 2 en internat)

La professeur enseigne les mathématiques, le français, les sciences et vie de la terre, l'anglais. Les matières enseignées en classe sont la musique, le sport, les arts plastiques, la physique-chimie

Le but est d'inclure les élèves un maximum de temps avec leur classe d'origine.

Le programme se base sur le tronc commun mais la professeur adapte les contenus (contenus raccourcis, emploi d'une terminologie simplifiée, reformulation, pas de correction orthographique).

La professeur bénéficie de l'aide d'une AVS : sans cette aide, la professeur indique qu'elle ne pourrait pas assurer un enseignement pour les 2 groupes. Cependant, ce n'est pas forcément un temps plein, l'AVS a le même statut qu'un surveillant et il y a un fort turn-over

Un gros travail de communication est fait entre la professeure, l'équipe enseignante et la vie scolaire.

Difficulté : il faut réussir à ajuster les deux emplois du temps : celui du groupe 1 et celui du groupe 2.

Partenariat avec l'IME :

Un élève est scolarisé à l'ULIS de St-Pierre d'Albigny et comme il avait un niveau assez satisfaisant, il est actuellement dans un autre collège : il a intégré la SEGPA de Montmélian.

Tous les élèves de l'ULIS sont issus d'une ULIS ou de l'IME.

La professeur en question (Mme GOURLAY) est une professeur des écoles (institutrice) qui a passé un diplôme spécialisé.

Présentation de l'Institut Médico-Educatif ST-REAL

L'IME accueille 50 enfants de 6 à 17 ans, 37 personnels, 27 équivalents temps plein, 4 groupes éducatifs selon l'âge et le degré de déficience.

10 élèves sont intégrés à la Segpa de Montmélian, 3 aux Frontailles, 1 en Clis à St-Pierre.

La collaboration entre le collège et l'IME est indispensable notamment pour combiner l'emploi du temps du collège avec celui de l'IME.

Partenariat avec l'IME :

2 élèves du collège suivent les soins à l'IME : relaxation et parole.

Le lien entre la famille, l'IME et le collège est essentiel.

1 fois par an a lieu une réunion avec l'enseignant référent. Ils décident si l'enfant reste à l'IME, en Ulis, ou va au collège.

Difficultés : la crainte pour les différents intervenants c'est que les enfants n'arrivent pas à bien s'intégrer auprès des autres élèves.

Il faut expliquer aux enfants le handicap des enfants de l'ULIS pour qu'ils ne se moquent plus de ces derniers.

Remarques : depuis 1 an, le collège fait appel à des associations pour sensibiliser les enfants et leurs parents à ne plus avoir peur et pour mieux comprendre. Cette communication est indispensable.

A la Segpa de Montmélian, un éducateur vient une fois par an expliquer aux autres enfants le handicap. La vie scolaire a travaillé avec le Conseil général sur le handicap : tous les ans est organisée une visite aux Paralysés de France pour que les enfants se mettent dans la situation de personnes handicapées.

Petit à petit, des ULIS se créent en lycée mais demeurent très peu nombreuses.

Concernant les contrôles des élèves :

La professeure reçoit par mail les contrôles et elle les adapte suivant l'élève.

Exemple : reprises des consignes pour employer des termes plus faciles à comprendre ; pas de prise en compte des fautes d'orthographe pour les dyslexiques, difficultés supprimées.

En outre, quand les notes ne sont pas possible, une évaluation sur les compétences est remise aux parents d'élèves d'ULIS. Les compétences doivent être validées à la fin de la 3ème mais dans n'importe quel ordre.

L'IME travaille aussi sur ce livret qui suit l'élève.

Difficultés pour les enseignants d'évaluer par compétences. Rencontre avec l'enseignant de l'ULIS avant la rentrée. Les élèves de la Segpa de Montmélian vont en stage au collège pendant une semaine.

Remarques : en 2012-2013, 3 niveaux seront gérés dans cette classe ULIS (6^e à 4^{ème}).

Transport : les élèves en ULIS sont transportés en Taxi, le financement étant assuré par le CG73.

Les élèves bénéficient également d'une allocation pour les personnes handicapées et de matériel via la MDPH.

L'inclusion en classe est obligatoire par la loi mais les projets, non. Aux Frontailles, des projets sont menés : les élèves sont notamment allés à une classe découverte d'une semaine au Bourget.

Il est important que l'AVS aide aussi les élèves ordinaires pour ne pas entraîner des jalousies.

Centre Scolaire Educatif de la Plantaz

Le Centre Scolaire Educatif, Maison d'Enfants à Caractère Social, est dirigé par l'Association Belle Etoile. Le centre scolaire éducatif assure une mission de Service Public.

Il est habilité conjointement par :

La Direction de la Vie Sociale représentée par le Président du Conseil Général de la Savoie.

La Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse représentée par le Préfet de la Savoie.

Identité et valeurs :

Le Centre Scolaire Educatif (CSE) situé à St Pierre d'Albigny (Savoie), accueille 35 jeunes, filles et garçons de 12 à 18 ans en internat et accueil de jour. Il propose une scolarité interne qui vise une remise à niveau. Un Service d'Action Sociale et Educative de Proximité

(SASEP) est rattaché au CSE avec un agrément pour 15 enfants. Les enfants sont confiés par un juge : il s'agit souvent de familles monoparentales, de classe sociale peu élevée.

Il y a un service éducatif et un service pédagogique.

Les séances de cours sont adaptées et les cours durent maximum 50 minutes plus ½ journée d'ateliers, de découverte.

Organisation fonctionnement de la structure :

- Le Directeur, et deux chefs de services.
- Le Groupe BARBY , 4 éducateurs 1 veilleur de nuit
- Le Groupe PLANTAZ, 4 éducateurs 1 veilleur de nuit
- Le Groupe MONTMELIAN , 4 éducateurs 1 veilleur de nuit
- Le Groupe LEMENC , 4 éducateurs 1 veilleur de nuit

Le CSE propose une scolarité en interne sur le site de "La Plantaz".

Cette scolarité est une modalité spécifique de la maison d'enfants à caractère social. Le nombre restreint de jeunes présents en journée (maximum 30), la diversité de l'enseignement proposé (activités théoriques, informatiques, sportives, culturelles), les groupes de travail à effectif réduit et le cadre environnemental (situation géographique de l'établissement) sont autant de facteurs qui peuvent favoriser la remobilisation scolaire.

Le Service d'Action Sociale et Educative de Proximité (SASEP). Ce service, situé au cœur de la commune de St Pierre d'Albigny accueille sur les temps libres de l'enfant (2 à 3 fois par semaine) 15 filles et garçons âgé(e)s de 5 à 11 ans. Il propose un accompagnement éducatif et social individuel ou collectif. Son action s'inscrit dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance. La mission du SASEP consiste également à proposer un appui à la parentalité ainsi qu'un soutien social et éducatif aux parents et à la famille.

Relations entre le CSE et le collège :

Une élève est scolarisée à St-Pierre d'Albigny, des élèves du CSE ont participé à une exposition pour leur permettre d'échanger (poser des questions) avec les élèves du collège. Il y aura la construction d'un projet sur le cinéma comme entre les jeunes du CSA et ceux du collège.

Chef de service du CSE (Mme DEFRAISE) :

En 2005 à St-Pierre d'Albigny le Conseil Général de la Savoie a fait un audit qui a révélé la nécessité de créer le SASEP.

Le SASEP a été ouvert à St-Pierre d'Albigny. Il accueille des enfants de 5 à 11 ans.

L'objectif est de travailler dans le cadre de la prévention et la protection avec les familles, en amont de la MECS.

Les 15 enfants sont accueillis en journée à la sortie de l'école, les mercredi après-midi et pendant les vacances par :

- 2 éducateurs spécialisés
- 1 assistante sociale
- 1 psychologue

Le service est uniquement financé par le Conseil général. Le contrat est de 6 mois : 2 soir/semaine, 1 mercredi/mois et pendant les vacances scolaires.

Un entretien mensuel se tient avec les parents et le SASEP qui leur offre un soutien, un accompagnement pour que de meilleures relations existent entre enfants et parents.

L'objectif est de soutenir les parents, que ceux-ci se ressaisissent. Le but est d'éviter la rupture, le placement.

Il existe 12 services comme celui-ci en Savoie, qui accompagnent les élèves jusqu'à leur entrée en 6ème.

Au maximum, le SASEP renvoie aux services existants. Il est uniquement là pour accompagner les parents (pour éviter le placement de leurs enfants).

Depuis 2005, sur les 70 enfants reçus, seulement 2 ont été placés en institutions.

Le SASEP travaille en étroite collaboration avec l'ACA qui fait du soutien scolaire.

Ce sont les assistants sociaux mais surtout les psychologues scolaires qui orientent les enfants au Sasep.

L'Association Cantonale d'Animation

L'ACA encadre des jeunes de 4 à 17 ans, en faisant du soutien scolaire. Elle travaille avec le Sasep, le Centre Médico-Psychologique et le collège avec un accompagnement éducatif par le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Elle participe à la mise en place de l'étude du soir, au collège pour les élèves qui habitent sur St-Pierre d'Albigny, à l'orientation, à l'intégration au centre de loisirs... Deux fois par semaine, l'ACA se rend au collège où elle tient des permanences.

Il y a des élèves de 4 communes alentour et l'ACA prend en charge les transports et un salarié.

Une fois par mois, la Mission Emploi, l'assistant social, l'éducateur et l'ACA font le point sur l'accompagnement et l'orientation de certains jeunes. La PJJ est présente sur les chantiers de réparation.

Le camion-école

Il y a environ 10 ans, on a pris conscience du manque de structures destinées aux gens du voyage de 12 à 16 ans et sédentarisés qui ne savaient pas lire.

Comme les gens du voyage ne s'intègrent pas aux collèges, le projet est né, entre la Direction Académique, l'association La Sasson et l'enseignement catholique, de créer le dispositif « camion-école ».

Grâce à ce camion-école, certains élèves ont appris à lire, certains s'orientent vers des CAP, alors que d'autres se dirigent vers des certificats de formation générale.

Cependant des difficultés demeurent puisque les enfants des gens du voyage restent entre eux, continuent à être marginalisés et n'assistent aux cours que pendant deux demi-journées par semaine.

Ginette, l'enseignante à bord du camion-école est rattachée au collège Notre-Dame-du-Rocher. Les frais de fonctionnement sont donc assumés par ce dernier (à travers le forfait externat « fonctionnement »). Elle se déplace sur les territoires d'Albertville, St-Alban Leysse, Barberaz, Chambéry le Haut, La Ravoire pour prendre environ 8 élèves par séance.

BILAN :

Partenaires d'Argès :

- Intéressant de voir des structures qui n'existent pas en Roumanie, telles que l'INJS, les ateliers Segpa etc
- Intéressant de voir l'implication pour le suivi des enfants
- Impressionnant de voir les dispositifs d'intégration des jeunes, par exemple la classe foot
- Programme dense mais équilibré
- Intéressant de découvrir les méthodes de la professeure de la classe Ulis, le cahier de correspondance
- Valorisation des élèves par la visite de la délégation
- Impressionnant d'être témoins de la communication entre tous les acteurs
- Intéressant de découvrir le système d'évaluation des élèves, les ateliers professionnels
- Satisfaction de voir les projets pédagogiques se développer

Partenaires de Savoie :

- Souhait de participer au même projet axé sur la politique jeunesse avec l'ACA
- Importance des liens tissés
- Occasion de rencontrer de nouveaux acteurs, des structures de Savoie
- Importance d'un regard extérieur pour évoluer
- Satisfaction de la poursuite des projets pédagogiques
- Souhait de mieux intégrer les équipes depuis le montage du projet, ainsi que la Direction Académique et la Dareic.
- Souhait de monter un projet avec l'école n°4
- Préoccupation des enfants et de leur intégration commune aux deux départements